

Le préfet de l'Aisne  
à  
Mesdames et Messieurs les Maires  
des communes du département  
Mesdames et Monsieur les Sous-Préfets  
Mesdames et Messieurs les chefs des services  
déconcentrés de l'État  
Messieurs les agents de sécurité de la préfecture

Laon, le 06/05/2020

N° 8/2020

**Objet : Pavoisement des édifices publics**

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales les jours suivants :

- **le vendredi 8 mai 2020 :**  
75<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 ;
- **le samedi 9 mai 2020 :**  
Journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 ;
- **le dimanche 10 mai 2020 :**
  - Commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage ;
  - Fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Le 9 mai, les édifices publics devront en outre porter les couleurs de l'Union européenne.

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à ces emblèmes.

Le pavoisement doit être effectué sous réserve que les agents affectés à cette tâche soient mobilisés dans le cadre des plans de continuité d'activité et dans le respect des mesures « barrières ».

*Je vous invite en outre à suggérer à nos concitoyens de favoriser leur balcon le 8 mai aux couleurs tricolores.*



Ziad KHOURY